

LE PLANNING IDÉAL POUR DÉPLOYER UNE SOLUTION DE GESTION CONFORME



Êtes-vous en conformité avec la loi de lutte contre la fraude à la TVA en vigueur depuis le 1er janvier 2018 ?

Si ce n'est pas encore le cas, sachez que la période de tolérance prévue par le gouvernement se termine en juin prochain et qu'il vous faudra absolument être en conformité passé ce délai. Avec d'autres lois liées aux outils digitaux, comme le RGPD ou le prélèvement à la source, vous serez peut-être amenés à utiliser une solution de gestion informatisée et certifiée.

Afin de vous faciliter la tâche, voici nos conseils pour vous aider à réussir votre installation et clarifier votre planning.

1 Préparez-vous au déploiement

Échangez avec votre prestataire :
quelle est la durée exacte du déploiement ? quelles en sont les étapes ? comporte-t-il une phase de test ?



Informez vos salariés au préalable :
revoyez ensemble l'organisation de leur mission quotidienne pour anticiper l'impact de ce déploiement sur leur activité.

Limitez les risques :
sauvegardez l'intégralité de vos données sur un système externe.



2 Faites les bons choix

Demandez conseil à votre prestataire afin de choisir la solution adaptée à votre activité :
le Cloud et/ou en souscription correspond-il à vos besoins ? L'hébergement des données à distance permet de bénéficier de mises à jour automatiques et d'une maintenance régulière et conforme aux évolutions légales.

Faites appel à un prestataire informatique dans le cadre du suivi de votre solution :
il sera à même de paramétrer vos outils selon les besoins de votre entreprise. Vous profiterez ainsi d'une solution de gestion sur-mesure.



3 Adaptez-vous à vos nouveaux outils

Les solutions de gestion actuelles doivent faciliter votre activité :
assurez-vous qu'elles soient prises en main sans difficulté par les salariés. Formez vos collaborateurs en interne ou remettez-leur un livret d'utilisation.

Sensibilisez vos équipes aux bonnes pratiques et aux obligations induites par la loi :
modifier une facture à la demande du client ou clôturer les comptes de manière irrégulière est désormais interdit.



4 Soyez prévoyant

Appliquez tous ces conseils de manière anticipée :
faites un rétroplanning et partagez-le. Avec une bonne communication interne et un agenda précis des étapes à suivre, ce déploiement crucial se déroulera dans les meilleures conditions !



Votre objectif principal reste d'être opérationnel le plus rapidement possible.

En suivant ces conseils, vous pourrez profiter pleinement de votre solution de gestion conforme, et cela dans les délais imposés par la loi de lutte contre la fraude à la TVA. **À vous le temps gagné, la fiabilité, une mobilité accrue et une accessibilité de chaque instant !**

Et vous, où en êtes-vous de la mise en conformité de votre solution ?
Notre conseil est de faire la mise à jour le plus rapidement possible, afin d'aborder dans les meilleures conditions la prochaine échéance légale : le prélèvement à la source.

sage

©2018 The Sage Group plc, ou ses partenaires. Tous droits réservés. Les marques, les logos et les noms des produits et services Sage mentionnés sont les marques appartenant à The Sage Group plc, ou à ses partenaires. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs titulaires respectifs.